

Concours de photos du CMM pour le 60^e anniversaire de sa fondation

Règlements et conditions

Catégories de photos

- **Photo nature** : Toute photographie de champignon prise en nature sera acceptée. Dans cette catégorie, la valeur artistique et la qualité technique comptent pour 75 %; la justesse de l'identification, pour le reste.
- **Photo artistique** : Dans cette catégorie, toutes les fantaisies sont permises dans la mesure où elles partent de la photographie de un ou de plusieurs champignons : flou artistique, gros plan, grand angle, dégradé, effet de profondeur de champ, photo de structures microscopiques, etc.
- **Photo documentaire** : Photographie prise en nature ou en laboratoire visant à permettre l'identification de l'espèce grâce à une illustration claire de ses caractères distinctifs. Les photographes doivent identifier justement l'espèce représentée. La valeur documentaire compte pour 75 %.

Selon les catégories, différents critères de jugement sont établis.

Conditions de participation

- Être membre en règle du Cercle des mycologues de Montréal.
- Toutes les photographies doivent être accompagnées des données d'identification suivantes :
 - 1- Nom scientifique en latin (les synonymes sont acceptés) obligatoire pour les catégories **Photo nature** et **Photo documentaire**.
 - 2- Date de la prise de photo.
 - 3- Endroit de prise de la photo pour les catégories **Photos nature** et **Photo documentaire**.
 - 4- Les coordonnées du photographe : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel.
- Chaque participant peut inscrire au plus 3 photographies.
- Chaque participant peut s'inscrire dans au plus 2 catégories
- Chaque participant ne peut gagner qu'un des prix.
- Les photos inscrites doivent être inédites, donc n'avoir jamais été publiées (revues, journaux, magazines, internet, etc.).
- Les photographies doivent être soumises en format JPEG (15 x 10 cm minimum, 300 dpi ou 2048 x 1536 pixels) à l'adresse de courriel suivante : mycomtl@mycomontreal.qc.ca
- Les photographies soumises doivent avoir été prises entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 septembre 2010.
- Les photographies ne doivent comporter aucune indication permettant d'identifier l'auteur.

Période de réception des fichiers des photos

Du 15 novembre 2009 au 30 septembre 2010.

Période d'évaluation des photos par les juges

Octobre 2010. L'identité des participants ne sera pas connue des juges.

Remise des prix

Lors du banquet de clôture des festivités du 60^e anniversaire du CMM, en novembre 2010.

Prix

- Jusqu'à trois prix en argent pourront être attribués par catégorie.
 - 1^{er} prix : 300 \$
 - 2^e prix : 200 \$
 - 3^e prix : 100 \$
- Mention honorable à la discrétion des juges.
- Jusqu'à dix photos par catégorie pourront être sélectionnées comme finalistes.
- Toutes les photos choisies comme finalistes seront montées sur carton, prêtes à être encadrées.

Reproduction

En s'inscrivant au concours, les auteurs autorisent le Cercle des mycologues de Montréal à les reproduire leurs photos pour des fins éducationnelles ou promotionnelles, que ce soit sur le site internet du CMM, dans la revue *Le Mycologue*, ou dans toute autre revue ou tout autre journal ou site internet jugés appropriés par le CMM.

À l'exclusion des autorisations décrites ci-haut, tous les droits d'auteur correspondant aux photos soumises demeurent la propriété de leur auteur respectif.

Les photos primées seront publiées sur le site internet du CMM.

Les juges et membres du Comité *Concours de photos du CMM - 60^e anniversaire*

Jean Després
Raymond McNeil
Matthieu Sicard

Les juges, les membres du comité, et les membres du Conseil d'administration du CCM, ainsi que leur famille immédiate, sont exclus du concours.